

## **Le couvent situé en haut de Carguemiech.**

**Vers 1850** ce sont les sœurs de St Joseph de CREISSELS (au VEYREAU en Aveyron) qui assurent l'enseignement catholique au château. Les religieuses enseigneront à l'école communale jusqu'en 1877 puis leur congrégation achètera une maison (dite le couvent aujourd'hui) où elles continueront l'enseignement jusqu'en 1889

**La loi sur les associations du 1er juillet 1901** subordonne l'existence des congrégations religieuses à une autorisation déposée par les ordres religieux sur leur territoire. La politique anticléricale de la 3ème république atteint alors son point culminant sous le ministère Combes, lui même ancien séminariste de 1902 à 1905.

**1 février 1903** une demande de la congrégation de Saint Joseph est faite auprès de la municipalité pour autoriser son établissement de Milhars à enseigner. Le conseil municipal constate que la commune possède un effectif scolaire de filles de 15 à 20 enfants de 5 à 13 ans et que l'école laïque des filles a une capacité de 50 places et rejettera la demande.

Puis **la loi de du 9 décembre 1905** abroge le concordat du 16 juillet 1801; il en résulte la suppression du budget du culte et l'interdiction faite aux municipalités d'allouer un traitement aux ministres du culte. Les biens meubles et immeubles doivent être gérés par des associations culturelles et si ces associations n'étaient pas créées dans un délai d'un an, ces biens seraient confisqués par l'état. Le pape PIE X ayant interdit au clergé et aux catholiques de participer à la formation de ces associations culturelles, celles-ci ne virent pas le jour et le délai d'un an passé, l'administration entreprit de faire l'inventaire des biens d'Eglise en vue de leur confiscation en utilisant la force si nécessaire.

A Milhars un certain flottement se remarque dans le conseil de Fabrique et des démissions sont données comme celles de MM Bonnafous, Sudres; d'autres y font leur entrée.

En cette fin de **1906** se termine la gestion des biens de l'Eglise, immeubles et meubles, par les catholiques eux-mêmes. Un inventaire est établi et tous les biens en reviennent à la commune.

Après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, **un conseil paroissial est créé le 16 août 1907** pour seconder le curé dans la gestion des affaires de l'Eglise.

**Entre 1928 et 1940**, de nombreuses animations ont eu lieu au couvent qui était tenu par les sœurs de Saint Joseph. Vingt cinq jeunes filles et une quinzaine de garçons du village participaient à l'animation et à l'activité culturelle. Par exemple, en 1928 les jeunes filles et jeunes garçons du village participent déguisés sur leur char lors d'une cavalcade. Lors de la kermesse paroissiale annuelle le 26 juillet 1936 un spectacle est donné en deux parties avec chant, tirade, monologue comique, ballet, comédie avec comme acteurs les résidents du village. Les spectacles étaient suivis d'une tombola pour les œuvres paroissiales.

Les « jeunes Céciliennes » de Milhars produisaient un spectacle musical composé de chœurs, monologues, scénettes.

A cette époque, l'écrivain Charles GENIAUX, résident au château, organisa et fit jouer des pièces de théâtre.

### **La fin du couvent.**

En 1947 est créée « l'association familiale d'éducation populaire de Milhars » qui prend en charge la gestion du bâtiment du couvent sous la Présidence du curé ASSIE son fondateur. Déclarée en Préfecture le 1<sup>er</sup> avril 1948. Siège social au couvent.

En 1964, les sœurs, (infirmières et enseignant l'instruction religieuse), qui occupaient le couvent le quitte définitivement.

En 1965, l'usine LAFARGE de LEXOS recherchant des logements pour loger son personnel transféré depuis Lavazières (Albi), va faire réaliser deux logements avec salle d'eau. LAFARGE va gérer ces logements pendant 7 ans. La salle de spectacle est laissée en l'état pour une mise à disposition de Monsieur le curé.

En 1972 les loyers sont perçus par Monsieur le curé jusqu'à son départ en 1980.

En 1980, les deux logements sont récupérés et loués par l'association familiale d'éducation populaire de Milhars à deux familles qui y résident.

En 1991, de grosses réparations doivent être réalisées sur le bâtiment et les logements dont un est devenu vacant.

En 1993, l'association ne pouvant financer les travaux, elle décide de donner l'immeuble à l'association immobilière des œuvres sociales et éducatives de l'archevêché d'Albi.

En 1995, l'association immobilière de l'archevêché demande à mettre à la vente l'immeuble pour son compte. Une proposition de vente du couvent à la Mairie est présentée.

En juillet 1996, Madame Nathalie PASCHOS signe un sous seing privé d'acquisition du couvent pour en faire sa résidence principale. C'est son fils qui l'habite quelques années.

En Juillet 1998 l'association d'éducation populaire de Milhars est dissoute.

En 2018 un couple de Hollandais en fait l'acquisition pour y ouvrir un restaurant.

Jean-Paul MARION  
Décembre 2018